

Paris / Bourg Saint Maurice - Les Arcs
DU 28 MARS AU 1 AVRIL 2018

Communiqué de presse
Novembre 2017

LA COURSE DU CŒUR ÉDITION HOMMAGE AU PROFESSEUR CABROL

*Un défi sportif et humanitaire
unique en faveur du don d'organes*

La Course du Cœur en bref : 750 km de course à pied en relais / 4 jours et 4 nuits / plus de 300 coureurs dont 20 coureurs greffés / 150 bénévoles / de 60 à 80 km parcourus par chaque coureur / 210 communes traversées / plus de 54 000 personnes vivent en France grâce à un organe greffé / plus de 22 000 malades attendent de recevoir un organe.

Depuis plus de 30 ans, ils courent pour la vie !

Chaque année ce sont entre 15 et 20 greffés de tous organes qui constituent une équipe de choc sous les couleurs de l'association Trans-Forme. Tout au long de la course, ces ambassadeurs du don d'organes vont à la rencontre du public. Ils sont entourés par une vingtaine d'équipes, composées de salariés de grandes entreprises, qui sont au rendez-vous pour partager avec les greffés cette extraordinaire aventure humaine. En participant, ces sociétés de renommée internationale s'impliquent pour la cause du don d'organes.



Une 32^e édition dédiée au Pr Christian Cabrol

Pionnier européen des greffes cardiaques, le Professeur Christian Cabrol a soutenu la Course du Cœur dès sa création, il y a plus de 30 ans. C'est lui-même qui, en 1986, alors contacté par le créateur de la course, a eu cette idée de « courir pour un cœur » afin de promouvoir le don d'organes.

Décédé en juin dernier, il laisse un grand vide dans la communauté de la Course du Cœur. Pendant près de 30 ans, il aura éclairé de son sourire, de son humanité et de sa gentillesse les départs de la course, au côté de son amie Mireille Darc, autre soutien inconditionnel de la course, décédée cette année.

Pour lui rendre hommage, en 2018, la Course du Cœur sera donc exceptionnellement rebaptisée
LA COURSE DU CŒUR - CHRISTIAN CABROL



Pour plus de renseignements :
WWW.TRANS-FORME.ORG
WWW.LACOURSEDUCEUR.COM
#CourseDuCoeur



Contacts presse : Vie publique
Nathalie Cassagnes - Adeline Truchot
contact@agenceviepublique.com
01 43 54 17 44

Les chiffres du don en 2016

En 2016, 5 891 organes ont été greffés, soit + 2,5 % par rapport à 2015. En 5 ans, le nombre de greffes d'organes a augmenté de 17 %.

Ces résultats en augmentation ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant d'organes à greffer, que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire.

Quelque 22 617 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes en 2016 et chaque année ce sont plus de 200 personnes qui décèdent faute de recevoir un greffon à temps.

www.agence-biomedecine.fr



De fidèles soutiens

Depuis de longues années, la Course du Cœur bénéficie du soutien de nombreuses institutions et personnalités :

- Anne Courrèges, Directrice générale de l'Agence de la Biomédecine
- Le Ministère des Sports
- Le Ministère de l'Intérieur
- La Garde Républicaine de la Gendarmerie Nationale
- La ville de Paris
- La Commune de Bourg Saint-Maurice / Les Arcs

Ils sont nombreux à avoir soutenu la Course depuis sa création : Yannick Noah, Maud Fontenoy, Christophe Dominici, Marine Lorphelin, Brahim Asloum, Richard Berry, Jonah Lomu...

Et ils seront encore cette année très nombreux au départ de cette 32^e édition.

Les entreprises qui se mobilisent en 2018



ORACLE®

accenture
High performance. Delivered.



Rte
Le réseau de transport d'électricité



eex group

GROUPE RENAULT

NATIXIS
BEYOND BANKING



NOVARTIS



SANDOZ Une division Novartis



vmware®

Don d'organes : la loi évolue

La loi (n° 2016-41) du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé réaffirme le principe de consentement présumé au don d'organes, précise les modalités de refus de prélèvement et clarifie le rôle des proches, pour une mise en œuvre depuis le 1er janvier 2017.

Depuis 1976, la loi fait de chaque Français un donneur d'organes présumé, tout en rappelant la possibilité de s'opposer à un tel prélèvement.

Le registre national des refus devient le moyen principal, mais non exclusif, d'expression du refus de prélèvement. Chaque personne opposée au prélèvement de tout ou partie de ses organes peut le faire par écrit ou par oral auprès d'un proche.